

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 36
Excusés : 2
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-NEUF JUIN, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Madame TCHERKEZOV - Monsieur RACCAH .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Madame DE ALMEIDA.

POUVOIRS :

Madame TCHERKEZOV à
Monsieur RACCAH à

Monsieur BORD
Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

Ref : Direction des ressources humaines

Objet: Modification du tableau des emplois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délibération 2024-09-30-8 du 30 septembre 2024 établissant un tableau des emplois,

VU l'avis du Comité social territorial,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le tableau des emplois en fonction de l'évolution des nécessités de service,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'en raison du principe de continuité de service il peut s'avérer nécessaire de pourvoir à des emplois vacants par le recrutement d'agent contractuel,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 17 juin 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE de la suppression :

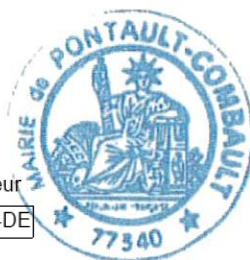
- d'un emploi de responsable adjoint du service Vie associative et culturelle à temps complet dans les cadres d'emplois des attachés territoriaux et rédacteurs territoriaux.
- de deux emplois de chargé de projet culturel et d'animation du territoire à temps complet dans les cadres d'emplois des attachés territoriaux et rédacteurs territoriaux.
- d'un emploi de chargé de projet vie associative et animation du territoire à temps complet dans les cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et animateurs territoriaux.

DECIDE de la création :

- de quatre emplois de chargé de projet vie associative et culturelle à temps complet dans les cadres d'emplois des attachés territoriaux, des rédacteurs territoriaux et des animateurs territoriaux.

AUTORISE le maire à recruter un agent contractuel sur ces postes en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et dans les conditions prévues aux articles L332-8 à L332-14 du Code général de la fonction publique.

DIT que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 3 juillet 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260703-2026_06_29-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026